



PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2023

Présents : Mrs BARAT Vincent, DESCHATRETTE Frédéric, VILLAIN Guillaume, ANCEAUX Christophe, ROTSAERT Olivier, BENOIST Thierry, RENARD Emmanuel et Mmes DESLIENS Sylvie, BORTOLOTTI Edwige, BENOIT Isabelle, PATENÈRE Mireille et PILLIET Corinne

Absent excusé :

Mme BATIS Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme DESLIENS Sylvie

Absentes non excusées : Melle PINGUET Camille et Mme PINIAU Cindy

A été nommée secrétaire à l'unanimité des membres présents et représentés :
Madame DESLIENS Sylvie

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

- ✚ Présentation de différents moyens de production d'énergie verte
- ✚ Achat d'un véhicule communal
- ✚ Point sur la modification du PLU
- ✚ Organisation du 11 novembre
- ✚ Questions diverses

1 Présentation de différents moyens de production d'énergie verte

Monsieur Arnaud CHAMPONNOIS, chargé d'affaires Éolien Grand Est du Bureau de Troyes est venu présenter au Conseil Municipal un potentiel projet éolien sur la commune de St Aubin par la société ESCOFI.

Après avoir fait une présentation de la société, celui-ci a expliqué au Conseil Municipal les 5 grandes phases d'un tel projet.

- 1) Préfaisabilité avec : l'analyse cartographique, l'analyse du gisement de vent (l'objet de la présentation au conseil municipal)

- 2) Le Foncier : rencontre avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées avec sécurisation du foncier par la signature de promesse de bail emphytéotique et/ou constitution de servitudes
- 3) L'étude : réalisation de l'étude d'impact acoustique, écologique et paysagé. Ainsi que de la réalisation des études complémentaires : vents dangers, techniques. Constitution du DAE (Demande d'Autorisation Environnementale)
- 4) L'instruction : consultation des organismes techniques avec la réalisation d'une enquête publique. Evaluation du DAE par les services de l'Etat et avis rendu par le Préfet.
- 5) Construction : signature des baux emphytéotiques et convention de raccordement avec ENEDIS. Appel d'offre chantier (génie civil, électrique, éolienne...). Démarrage du chantier.

Ces 5 phases sont mises en place sur 5 ou 6 ans.

Monsieur Arnaud CHAMPONNOIS propose une carte d'implantation avec un premier aperçu du projet sous différents points de vue dans le village.

Vient ensuite le chiffrage des possibles retombées financières pour notre commune.

Après avoir entendu cette présentation et posé diverses questions, le Conseil Municipal remercie Monsieur Arnaud CHAMPONNOIS de la société ESCOFI de s'être déplacé à cette heure tardive.

Monsieur Le Maire conclut en expliquant que d'autres prestataires seront reçus par le Conseil Municipal prochainement et qu'aucune décision ne sera prise avant.

Il souhaiterait qu'une étude sur l'implantation de panneaux photovoltaïques soit faite en parallèle afin d'avoir un maximum d'éléments.

2 Achat d'un véhicule communal.

Monsieur le Maire explique qu'au vu des travaux à venir sur la commune et de la vétusté du Renault Master, il serait opportun de prévoir l'achat d'un camion benne.

Après avoir pris connaissance du devis de l'entreprise Auto Négoce de Sézanne d'un montant de 26 500€ HT, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'achat d'un Master Benne.

3 Point sur la modification du PLU

Monsieur le Maire explique que suite à un problème administratif, il est nécessaire de reprendre les délibérations afférentes à la modification simplifiée du PLU de la commune. Les termes restent inchangés à l'exception de l'article 1 comme suit :

« Le dossier de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées sont mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, pour une durée **de 33 jours consécutifs du 31 octobre 2023 au 1^{er} décembre 2023.**
- un registre permettant au public de formuler ses observations est mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture de celle-ci,

- le public pourra transmettre ces avis et remarques par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de SAINT-AUBIN – 1 Place de la mairie, 10400, Saint-Aubin
- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie
- cet avis est publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Il rappelle qu'à l'issue de cette mise à disposition, il en présentera le bilan au Conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée.

4 Organisation du 11 novembre 2023

Comme chaque année les administrés seront invités à participer à la cérémonie. L'heure de rendez-vous est fixée à 10h45 devant la Mairie.

Le cortège se rendra place des anciens combattants et au monument aux morts où des gerbes seront déposées.

Un pot de l'amitié sera ensuite offert salle de la mairie.

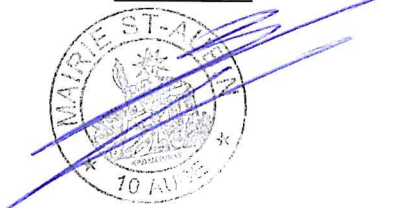
Madame DESLIENS Sylvie se propose de gérer les fleurs et le porte-drapeau.

Questions diverses

Néant

Séance levée à 21h45

Le Maire



Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Desliens", is written over a horizontal line.

